

Conseils communaux

Séance du 21 juin 2017

Présents :

Mme DETHIER Lucienne, **Bourgmestre-Présidente.**

MM Tricot Benoît, ROLLAND Cédric, Mme CARLIER-GODINACHE Audrey, **Echevins.**

M Lerusse Cédric, Mmes WYEME Colette, PONCIN-BRASSEUR Marie-Thérèse, MM SNYDERS Thomas, CHEVALIER Jean-Marie, HUBERT-BERNARD Myriam, CORNET Eric, **Conseillers.**

Mme NOEL Marylène, **Directrice générale.**

Préalablement à l'ouverture de la séance, Mme la Présidente sollicite l'accord du Conseil pour l'examen des points relatifs au CPAS en début de séance. Le Conseil émet un avis favorable pour examiner les points relatifs au CPAS en début de séance.

La séance est ouverte par Madame la Présidente à 20h05.

SEANCE PUBLIQUE

Le procès-verbal de la séance du 15.05.2017 est approuvé.

CPAS

1. Présentation, examen et approbation du compte et annexes du CPAS – Exercice 2016

Monsieur Lerusse et Mme Wyème ne prennent pas part au vote

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le compte 2016 du CPAS, comprenant les comptes budgétaires comptables de résultat et le bilan.

2. Présentation, examen et approbation de la MB ordinaire du CPAS – exercice 2017

Monsieur Lerusse et Mme Wyème ne prennent pas part au vote

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire ordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2017 dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	1.288.718,07	1.288.718,07	
Augmentation	15.783,02	16.170,55	-387,53
Diminution	61.772,19	62.159,72	387,53
Résultat	1.242.728,90	1.242.728,90	

3. Présentation, examen et approbation de la MB extraordinaire du CPAS – Exercice 2017

Monsieur Lerusse et Mme Wyème ne prennent pas part au vote

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire extraordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2017 dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B.	605.000,00	605.000,00	
Augmentation	513.559,50	513.559,50	
Diminution			
Résultat	1.118.559,50	1.118.559,50	

FINANCES

4. Examen et approbation des modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°1 – Exercice 2017

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2017 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	4.659.884,35	137.750,00
Dépenses totales exercice proprement dit	4530.150,55	904.823,50
Boni/Mali exercice proprement dit	129.733,80	-767.073,50
Recettes exercices antérieurs	3.006.265,70	996.906,59
Dépenses exercices antérieurs	14.378,18	2.175.968,66
Prélèvement en recettes	0,00	2.055.135,57
Prélèvement en dépenses	500.000,00	109.000,00
Recettes globales	7.666.150,05	3.189.792,16
Dépenses globales	5.044.528,73	3.189.792,16
Boni/Mali global	2.621.621,32	0,00

5. Examen et approbation des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2018

ARRETE A L'UNANIMITE

- Il est établi, pour l'exercice 2018, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques.
- La taxe est fixée à 7,7% de la partie calculée.

6. Examen et approbation de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2018

ARRETE A L'UNANIMITE

Il est établi pour l'exercice 2018, 2570 centimes additionnels au précompte immobilier.

7. Examen et approbation de la catégorisation et du profil d'investisseur établi par Belfius Banque pour la Commune de Rendeux.

Le Conseil décide à l'unanimité de marquer son accord sur la catégorisation et le profil d'investissement établi par Belfius Banque.

8. Examen et approbation de la décision d'octroyer une subvention au CPAS de Rendeux pour l'aménagement d'un local pour le Patro de Rendeux.

Le Conseil décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour l'octroi d'une subvention communale de 50.000€ au CPAS de Rendeux pour l'aménagement du garage de l'ancienne maison Roiseux pour le Patro de Rendeux.

PATRIMOINE

9. Examen et approbation de la décision d'acquérir la salle la Renaissance à Ronzon

Le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir la salle Renaissance aux conditions reprises dans le projet d'acte.

L'acquisition s'opère pour cause d'utilité publique.

TUTELLE SUR LES FABRIQUES D'EGLISES

10. Examen et approbation du compte 2016 et annexes de la fabrique d'Eglise de Beffe

ARRETE

Le compte de l'établissement culturel, pour l'année 2016

Recettes totales	35.330,74€
Dépenses totales	28.834,69€
Résultat comptable	6.496,05€

PERSONNEL

11. Examen et approbation de la décision de procéder au recrutement d'un(e) employé(e) d'administration statutaire B1 pour le service du journal communal à ½ temps

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer la procédure de recrutement.

12. Examen et approbation de la décision de procéder au recrutement d'un(e) employé(e) d'administration statutaire D2 ½ temps pour le service secrétariat

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer la procédure de recrutement.

DEVELOPPEMENT RURAL

13. Examen et approbation de la convention d'accompagnement entre le Commune et la Fondation Rurale de Wallonie

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la convention d'accompagnement telle que proposée par la Fondation Rurale de Wallonie dans le cadre d'une ODR.

ENVIRONNEMENT

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative d'émettre un avis favorable sur le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales (RIE) sur les projets de modification des PASH compte tenu des deux remarques suivantes :

- Etat actuel de la qualité
- Etat de conformité des eaux par rapport aux objectifs environnementaux suite à la mise en œuvre de la modification

TRAVAUX

14. Examen et approbation de la décision d'adhérer à l'ASBL PoWalCo

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'asbl PoWalCo.

15. Rénovation d'un logement communal à Beffe en un logement de transit – approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil décide par 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

D'approuver le cahier des charges du 28 avril 2017 et le montant estimé du marché « Rénovation d'un logement communal à Beffe en un logement de transit ». Le montant estimé s'élève à 138.828,09€ HTVA ou 147.157,78€ 6% TVA comprise.

De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

16. Transformation et extension de la salle de Beffe – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil décide par 9 voix pour, 0 contre, 2 abstention :

D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché « Transformation et extension de la salle de Beffe ». Le montant estimé s'élève à 335.371,90€ HTVA ou 430.000,00, 21% TVA comprise.

CULTURE

17. Examen et approbation du contrat – Programme de la MCFA – Exercices 2019 à 2023

Le Conseil décide à l'unanimité :

De marquer son accord sur le contrat programme 2019-2023 du Centre Culturel régional de Marche-en-Famenne

De poursuivre la collaboration avec la MCFA pour la durée du prochain contrat-programme (2019-2023)

- D'une part, via le maintien d'une affiliation ordinaire de 0,70€ par habitant
- D'autre part, via une affiliation au projet afin de maintenir le projet local de coordination culturelle sur les territoires de Rendeux, Manhay et Erezée.

AGRICULTURE

18. Examen et approbation des conditions de location de la herse Etrille

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer comme suit les conditions d'utilisation de la herse étrille :

Les caractéristiques de la herse étrille « Köckerling » sont :

- Largeur de travail : 6 m ;
- Largeur de transport : 3 m ;
- Nombre de compartiments : 4 ;
- Dents par compartiments : 30 ;
- Ecart entre passage de dents : 2,5 cm ;
- Poids : 700 Kg ;
- Capacité du semoir : 190 litres.

CIMETIERE

19. Règlement communal fixant les tarifs de concessions et de renouvellement

Le Conseil décide à l'unanimité

Le tarif des concessions de sépulture est fixé comme suit, qu'il s'agisse de la concession initiale ou de son renouvellement :

Emplacement en pleine terre (30 ans)

- 100,00€ pour les personnes domiciliées dans la commune de Rendeux
- 500,00€ pour les personnes non-domiciliées dans la commune de Rendeux

Emplacement en caveau (30 ans) placé par les personnes

- 100,00€ pour les personnes domiciliées dans la commune de Rendeux
- 500,00€ pour les personnes non-domiciliées dans la commune de Rendeux

Emplacement en caveau préfabriqué (30 ans) placés par la commune

- 1.350,00€ pour les personnes domiciliées dans la commune de Rendeux
- 2.250,00€ pour les personnes non-domiciliées dans la commune de Rendeux

Emplacement en cellule de columbarium (30 ans)

Pour les personnes domiciliées dans la commune de Rendeux

- 150,00€ par logette de 1 personne
- 300,00€ par logette de 2 personnes

Pour les personnes non-domiciliées dans la commune de Rendeux

- 300,00€ par logette de 1 personne

- 600,00€ par logette de 2 personnes

Emplacement en caverne (30 ans)

- 150,00€ pour 1 urne d'une personne domiciliée dans la commune de Rendeux
- 600,00€ pour 1 urne d'une personne non-domiciliée dans la commune de Rendeux

Ajout d'une urne en cas de place encore disponible en logette, en caveau ou en pleine terre (30 ans)

- 150,00€ pour 1 urne supplémentaire d'une personne domiciliée dans la commune de Rendeux
- 600,00€ pour 1 urne supplémentaire d'une personne non-domiciliée dans la commune de Rendeux

ATL

20. Accueil des enfants durant leur temps libre – Renouvellement du programme de Coordination locale pour l'Enfance (CLE) – Année 2017-2022

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le programme 2017-2022 de la Coordination locale pour l'Enfance tel que proposé par la Commission communale de l'accueil.

DECHETS TEXTILES MENAGERS

21. Examen et approbation de la convention pour la collecte des déchets textiles ménagers

Le Conseil décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable pour la signature de la convention avec l'asbl TERRE portant sur la collecte des textiles ménagers sur le territoire de Rendeux

D'émettre un avis favorable pour le placement de deux bulles à vêtements sur la commune de Rendeux

SECURITE

22. Notification des autorisations de chantier

Le Conseil, à l'unanimité, prend connaissance :

1. Des autorisations de chantier suivantes=
 - Pose de câbles pour Proximus – LIBAN SA – du 22/05 au 09/06
 - Rénovation du réseau électrique – ORES – du 17/05 au 31/12
2. Des arrêtés du Bourgmestre suivants :
 - Fermeture de la rue Gros Chêne à Chéoux
 - Marché estival de Marcourt – saison 2017

TUTELLE

23. Notification des décisions de l'autorité de tutelle

Le Conseil prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle suivantes.

AUTORITE DE TUTELLE	OBJET	DATE DE LA NOTIFICATION
Gouvernement Wallon	Terrains forestiers	29/05/2017
Gouvernement Wallon	Aménagement de l'espace Schérés - Phase III	26/05/2017

INTERPELLATIONS

La séance publique est clôturée à 22h00.

SEANCE A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant totalement épuisé, la séance est levée à 22H00.

